



PROJET ÉOLIEN PAZ'ÉOLE RWE

COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE

Madame, Monsieur,

Après cinq ans d'études et d'échanges avec les élus et riverains, le projet que nous développons a été instruit par les services de l'État et jugé recevable ! L'heure est désormais à l'enquête publique.

Celle-ci se tiendra du 14 février au 15 mars 2022. Chacun sera invité à consulter les pièces du dossier et donner son avis sur le projet. À l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur rendra son avis puis le préfet prendra la décision d'autoriser ou non notre projet.

Quel est le projet finalement déposé ? Quels engagements a pris RWE suite aux ateliers organisés avec les riverains ? Quelles sont les prochaines étapes ; autant de questions que vous pouvez vous poser et auxquelles nous répondons au sein de ce nouveau bulletin d'information. Nous organisons également une permanence sur rendez-vous le 27 janvier 2022, n'hésitez pas à vous y inscrire !

Bonne lecture et merci de votre intérêt,
L'équipe projet



Où en sommes-nous ?

Nouveau dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet auprès des services de l'État

Enquête publique



Retrouvez toutes les informations sur le site

<https://saintepazanne.projet-eolien.com/>

LE PROJET FINAL PAZ'ÉOLE

La zone d'étude se situe entre la Foucaudière et le Bois Flamberge. L'implantation de ces 3 éoliennes a été définie à l'issue d'une **série d'études techniques, acoustiques, environnementales et paysagères** réalisées localement qui ont permis d'identifier les enjeux et les contraintes du site.

Elle résulte également de discussions en amont avec les différentes administrations. Le choix de l'implantation a été fortement orienté par les contraintes militaires existantes liées au radar de Corcoué-sur-Logne (44). En effet, ces servitudes nécessitent que les éoliennes soient alignées. Concernant les **enjeux environnementaux et paysagers**, la logique «**éviter - réduire - compenser**», inscrite dans le Code de l'Environnement, a été appliquée afin de limiter les impacts éventuels.

CHIFFRES CLÉS



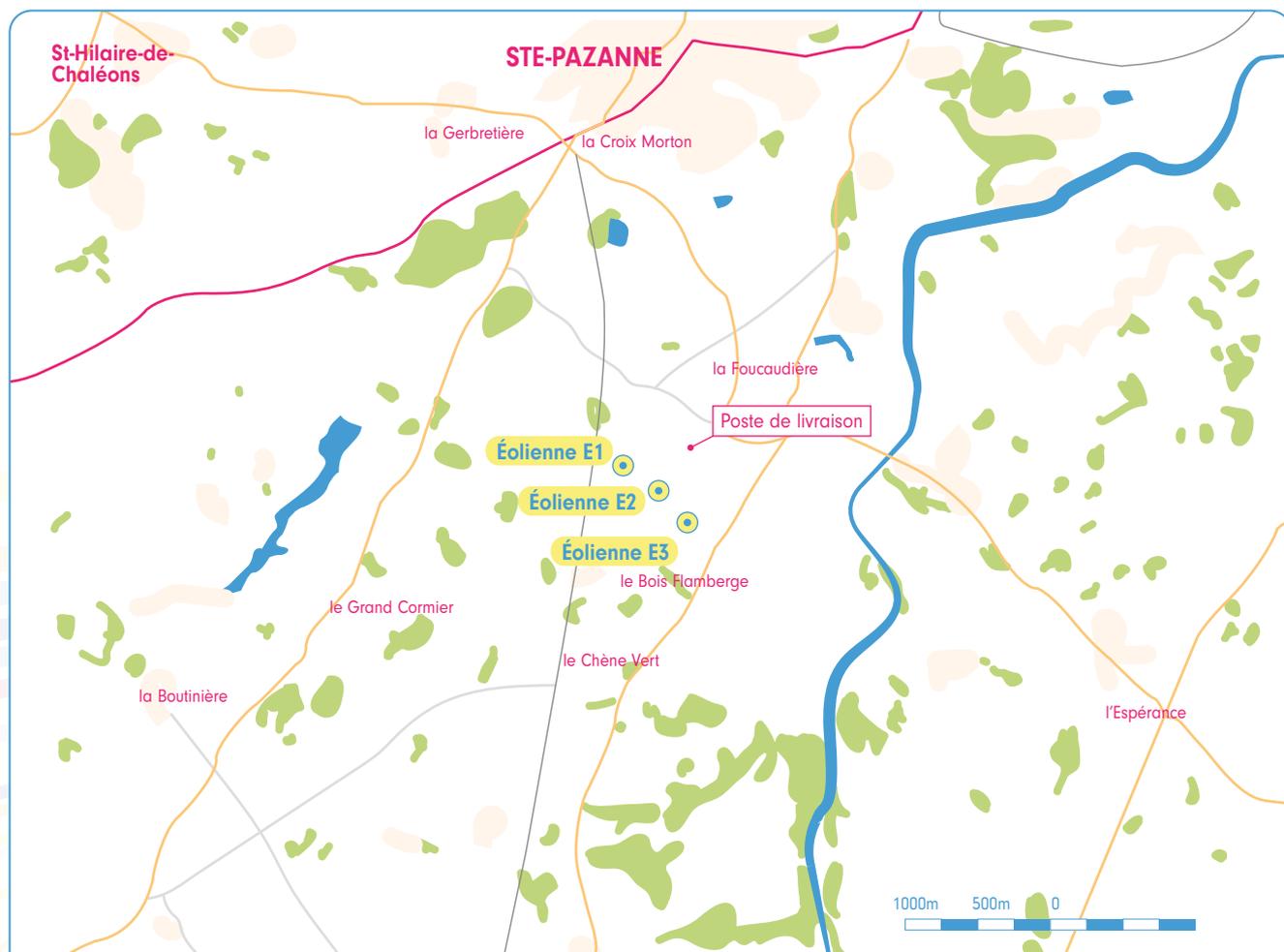
3 ÉOLIENNES

avec un mât de 91 mètres et
une hauteur totale en bout
de pale de 150 mètres



**21,6 GWh PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ
MOYENNE**

l'équivalent de la consommation
électrique de 10 500 habitants



Vue depuis le croisement entre la RD 95 et la RD 61 au sud de l'Hermanderie



UN PROJET INTÉGRÉ

AU TERRITOIRE

Dès le début du projet, **RWE a souhaité favoriser l'intégration locale du projet sur le territoire.** C'est dans cette dynamique qu'une démarche de concertation a été menée et des engagements recensés au sein d'une charte dédiée.

DES ENGAGEMENTS SOLIDES DÉFINIS AVEC LES HABITANTS

Plusieurs engagements ont été pris suite aux réunions avec les riverains. Il a notamment été acté que :



• **Un registre dédié en mairie sera mis à disposition des riverains** afin qu'ils puissent se faire connaître en cas de nuisances sonores. L'information sera transmise à l'exploitant pour modifier la puissance et donc la vitesse de rotation des éoliennes (bridage) en cas de dépassement des seuils réglementaires.



• **Un état des lieux** des installations de réception TV sera réalisé à la charge de l'exploitant dans un rayon de 1 km autour des éoliennes avant la mise en chantier du parc. Un second état des lieux sera mené une fois le parc en exploitation. Si une difficulté est avérée, l'exploitant prendra en charge le changement du mode de réception.

DES RETOMBÉES LOCALES GARANTIES POUR LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités (Région, Département, Communes et intercommunalités) percevront des retombées économiques liées à l'exploitation du parc éolien.

Celles-ci sont estimées à 139 200 €/an dont 54 800 € pour l'intercommunalité Pornic Agglo Pays de Retz et 42 200 €/an pour la commune incluant une indemnité annuelle pour l'entretien des chemins communaux.



1



2

DES MESURES ENVIRONNEMENTALES SOLIDES

Des mesures de **réduction et d'accompagnement** ont été déterminées afin de respecter les habitats naturels et la biodiversité conformément à la logique « Éviter, Réduire, Compenser ».

Il est par exemple prévu le bridage des éoliennes la nuit afin de préserver les chauves-souris, la restauration de 8 400 m² de zone humide ou encore la création de 550 m de haies.

3

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVUES

Des mesures d'accompagnement sont également mises en place. Celles-ci seront à arrêter en lien avec les élus et les riverains. À ce jour, plusieurs pistes sont envisagées notamment :

- **Enfouir les réseaux** au sein du Bois Flamberge et de la rue du cache-bonhomme.
- **Réaménager les berges** de l'étang de la Beusse.



UNE BOURSE AUX HAIES POUR LES RIVERAINS

Un projet de plantation de haies paysagères a été proposé aux riverains les plus proches du site. En effet, **RWE financera la plantation de haies chez les riverains** volontaires et situés dans un rayon de 1 km autour des éoliennes du parc.

Quelques riverains intéressés sont déjà identifiés. **Si vous êtes éligibles, n'hésitez pas à prendre attache avec nous.**

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE 14 FÉVRIER AU 15 MARS 2022 !

À la fin du processus d'instruction par la préfecture, celle-ci demande l'avis des élus et des habitants sur le projet dans le cadre de l'enquête publique. Il s'agit d'une phase de concertation, obligatoire cette fois-ci, avant la décision finale du Préfet.



AGENDA : Prenez rendez-vous pour en savoir plus sur le projet !

En amont de l'enquête publique, nous organisons également une permanence sur rendez-vous le 27 janvier 2022 de 15h à 20h en mairie à la salle Tournemine. N'hésitez pas à nous contacter pour vous y inscrire par téléphone au 07 56 27 60 42 ou par email à fanny.bousquet@agencetact.fr. Sur un créneau dédié, vous aurez l'occasion d'échanger en direct avec l'équipe projet.

L'enquête publique, de quoi parle-t-on ?

- Lorsque le projet est finalisé, un dossier est remis aux services de l'État qui vont l'étudier pendant près d'un an. Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Sainte-Pazanne a été déposé une seconde fois en préfecture en février 2021 et des compléments ont été apportés en septembre 2021.
À la fin du processus d'instruction, une enquête publique est menée pendant un mois, durant laquelle un commissaire-enquêteur assure des permanences pour permettre à chacun de venir échanger et formuler un avis sur le projet. Parallèlement, des avis peuvent également être partagés par courrier, mail ou via un registre dématérialisé.
Les conseils municipaux des communes du périmètre d'enquête publique sont également invités à délibérer sur le projet. À la fin de cette période d'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis qu'il remet au Préfet.

Ce dernier examinera le dossier et rendra sa décision. Celle-ci s'appuiera sur le rapport du commissaire-enquêteur, la qualité du dossier instruit par les services de l'État et les objectifs du territoire en matière d'énergies renouvelables.



COMMENT PARTICIPER ?

- L'ensemble du dossier est disponible à la mairie de Sainte-Pazanne et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-pazeole>
- Des permanences seront organisées à la mairie de Sainte-Pazanne en présence du commissaire-enquêteur.
- Les observations pourront être transmises via l'adresse mail dédiée ou via un registre papier à disposition à la mairie.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

L'équipe projet se tient à votre disposition !

RWE

-
Benoit Paris
Chef de projet éolien

benoit.paris@rwe.com
06 26 14 47 18

Agence TACT

-
Fanny Bousquet
Chargée de l'information et de la concertation

fanny.bousquet@agencetact.fr
07 56 27 60 42